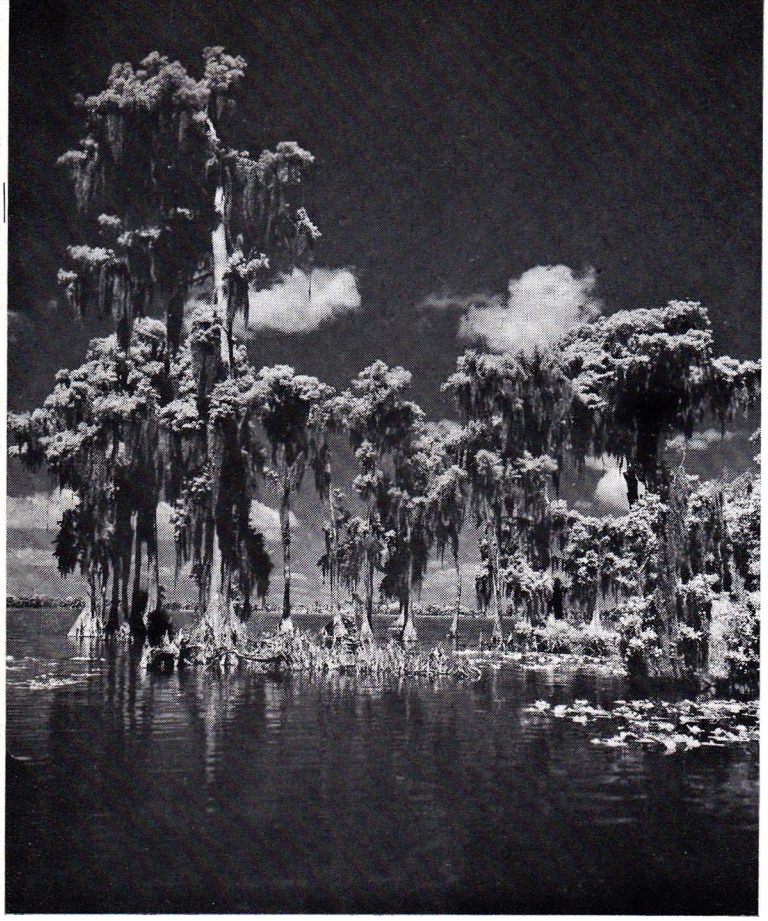

Par une nuit de 1870, les dix-neuf membres de l'expédition—WASHBURN - LANGFORD-DOANE partis à la découverte d'une mystérieuse région du Wyoming se trouvaient réunis autour d'un feu de camp. Au cours de la veillée, un juriste, Cornélius Hedges, invita ses compagnons à unir leurs efforts pour préserver un site unique.

Deux ans plus tard, en 1872, à l'initiative de cette poignée de citoyens à l'esprit clairvoyant, le Président Brandt signait un décret au terme duquel le parc national de Yellowstone était créé « pour le profit et l'agrément du public ». Pour la première fois au monde, la notion de protection du capital nature prenait une forme concrète d'une réelle ampleur. Pourtant, d'aucuns revendiquaient cet honneur en faveur de Yosemite, dont la vallée fut remise en 1864 à l'Etat de Californie pour devenir une sorte de « parc d'Etat ».

PARCS DU MONDE

En 1916, naissait aux U.S.A. le « National Park Service » qui relève du Ministère de l'Intérieur. Aujourd'hui, le Gouvernement Fédéral gère par l'intermédiaire de ce Service des Parcs Nationaux plus de 100 000 km² qui comprennent non seulement trente-et-un parcs nationaux mais encore d'autres territoires classés, tels les Monuments Nationaux, — plus de quatre-vingts —, sites de petite étendue renfermant le plus souvent une curiosité de la nature, des parcs et sites historiques nationaux, des routes-parcs, une zone côtière nationale, etc.

Au gré des réalisations et des besoins de chaque nation toute une terminologie s'est peu à peu ébauchée — national park, parc régional, parc naturel, nature réserve, réserve intégrale, site protégé, Naturschutzgebiet, Landschaftsschutzgebiet, monument naturel, Europamonument, et autres.

C'est ainsi que le terme de parc naturel correspond en Finlande à ce que nous dénommons pour notre part « réserves intégrales », alors que ce même terme désigne parfois en Allemagne Fédérale des hauts lieux du tourisme.

Le terme de parc national lui-même, s'il s'applique presque toujours à des ensembles de taille et de qualité exceptionnelles, ne permet pas de connaître à priori le degré de protection ni le degré d'aménagement auxquels la zone ainsi dénommée correspond. D'ailleurs certaines réserves ou parcs naturels, par leur importance, mériteraient le titre de parc national et ne le portent pas. C'est vrai par exemple de la Lüneburger Heide en R.F.A. A tel point qu'une normalisation internationale des termes paraît indispensable à beaucoup de spécialistes.

De la fin du XIX^{e} siècle à nos jours la notion de parc s'est sensiblement enrichie, tant au stade des buts que des réalisations.

Très schématiquement, à l'objectif de protection d'un milieu naturel unique est venue s'ajouter une seconde motivation : contribuer au mieux être des hommes.

Historiquement, il s'agissait essentiellement de sauvegarder une création naturelle unique, un site : « un pays des merveilles » — Yellowstone —, un élément en danger du monde animal — les bisons —, ou du monde végétal — les sequoïas.

Aujourd'hui, dans les pays industrialisés à haute densité de population, l'homme lui aussi requiert des mesures de protection contre les atteintes de la civilisation urbaine. Pour cela, il convient de préserver des portions de territoire, antidotes d'un univers minéralisé, dont le principal mérite est d'offrir aux citadins un asile de verdure, d'air pur et de silence.

Au mieux être des visiteurs, s'ajoute celui des « visites ».

Dans l'Est africain, on estime à 80 % du pourcentage des visiteurs étrangers les touristes attirés par la chasse — chasse aux images de plus en plus — et l'observation de la vie sauvage. Cette industrie tou-

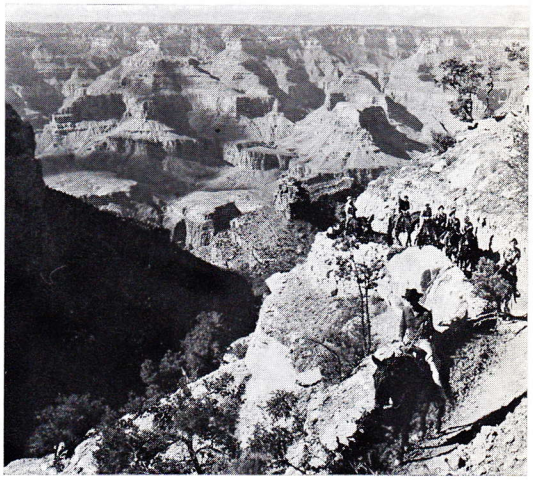

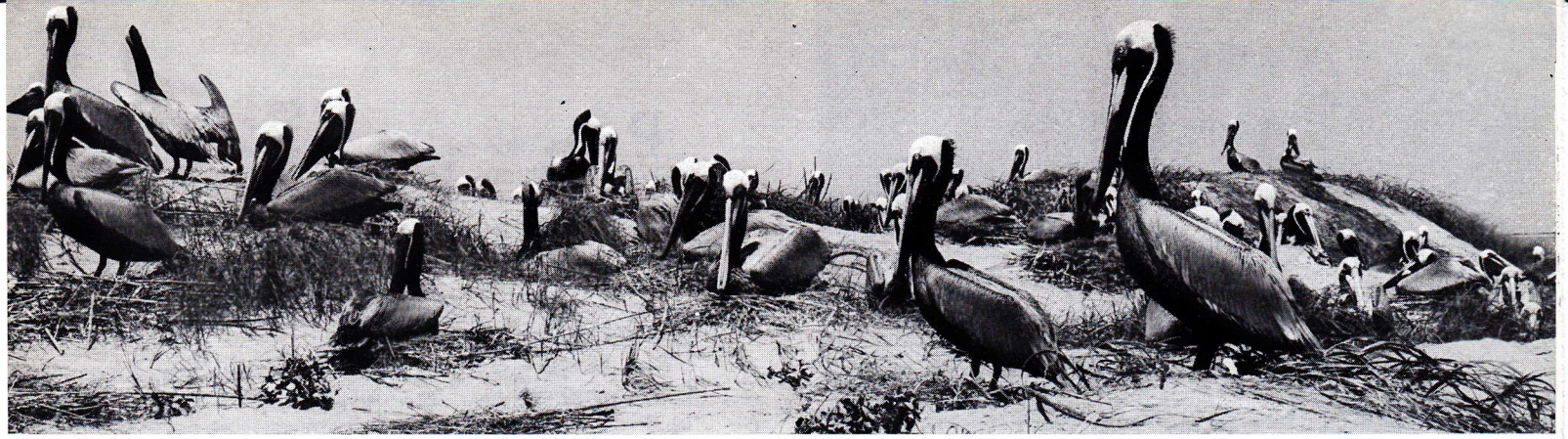

ristique représentait en 1962 pour cet ensemble un revenu annuel supérieur à sept millions de livres sterlings, pour une infrastructure très récente puisque c'est seulement en 1947 que le Kenya, le Tanganika, l'Ouganda et Zanzibar unirent leurs efforts pour créer une douzaine de parcs nationaux. Ces parcs suffisent d'ailleurs à peine à préserver de l'extermination la faune de cette région, car, ainsi que dans toute l'Afrique, se développe un braconnage effréné, suscité par la vente illicite de trophées, voire les industries de conserves de viande pour chiens et chats.

Aux U.S.A., les prévisions du Service des Parcs Nationaux ont dû constamment être réajustées en hausse ces vingt dernières années. En 1955, les parcs disposaient d'une structure d'accueil conçue pour vingt-cinq millions de visites, il y en eut cinquante millions. Il fallut mettre sur pied un plan de dix ans dénommé « Mission 66 », afin d'être à même de faire face à quatre-vingt millions de visites annuelles.

Outre le tourisme, sous son double aspect de détente pour les uns ou de développement économique induit pour les autres, les parcs présentent un second rôle d'intérêt majeur pour le bien-être des hommes : la recherche scientifique.

On peut naturellement évoquer à ce propos les recherches poursuivies dans les parcs des Etats-Unis et du Canada relatives au cycle de l'eau, tant en ce qui concerne le « stockage » de l'eau que la lutte contre les inondations, deux faces du même problème.

Des « programmes d'interprétation »

Mais ce sont surtout les parcs et réserves des pays en voie de développement qui sont absolument vitaux de ce point de vue. Maints savants, notamment le professeur Bourlière, ont su mettre en évidence durant ces deux dernières décennies, le fait que dans de vastes régions, le procédé le plus efficace de production de protéïnes ne réside pas dans l'élevage d'un bétail mal adapté aux conditions écologiques, mais bien dans une exploitation rationnelle de la faune sauvage dont le rendement productif s'avère bien supérieur et qui présente surtout l'immense avantage de vivre en équilibre avec le milieu, c'est-à-dire de ne pas détruire les sols ou la végétation fragile (en l'absence de surpopulation), ou encore de survivre dans de bien meilleures conditions lorsque les facteurs climatiques se révèlent exceptionnellement sévères — sécheresses, etc. Il va de soi que les recherches écologiques tournées vers cette mise en valeur rationnelle du milieu naturel ne peuvent mieux s'effectuer que dans les parcs et réserves qui constituent à cet égard des laboratoires indispensables.

Dernier volet de ce tryptique, le rôle des parcs dans le domaine de l'éducation n'est sans doute pas le moins important. Ici encore, les Etats-Unis restent des pionniers avec leurs remarquables « programmes d'interprétation ». Il s'agit d'un système cohérent d'information et d'éducation mis en place dans chaque parc, qui permet de faire connaissance avec ce dernier en rappelant au passage toutes sortes de phénomènes généraux ayant trait à la connaissance de la nature. La pièce maîtresse de ce dispositif est constituée par les « rangers » et surtout par les naturalistes du parc, dont la compétence technique et pédagogique se situe à un degré très élevé. Les moyens éducatifs matériels mis en œuvre ne sont pas moins excellents, qu'il s'agisse des centres d'accueil avec petits musées du parc, projections quasi permanentes de diapositives,... de l'abondante documentation illustrée disponible, du balisage des itinéraires, etc. Il paraît superflu de préciser que cet effort d'éducation rencontre un succès au-dessus de tout éloge. Le Directeur adjoint du National Park Service, M. Daniel B. Beard déclarait d'ailleurs en 1962 : « Je prédis que dans vingt-cinq ans les programmes d'interprétation constitueront l'activité majeure de notre administration. »

Dans le même ordre d'idées on peut noter que parmi les dix destinations les plus prisées et les plus pratiquées par les jeunes japonais dans le cadre de leurs « voyages d'études » se trouvent précisément les six parcs ou quasi parcs nationaux. Ces voyages d'études, qui font partie au Japon, tout comme en Allemagne Fédérale, du système d'enseignement, ont été organisés en 1959 pour cinq millions d'écoliers appartenant à 45 000 écoles. Il s'agit donc là d'une éducation de masse. Il faut toutefois rappeler, pour être parfaitement objectif, que les parcs nationaux japonais ont non seulement valeur d'espaces naturels protégés, mais aussi à certains égards de hauts lieux de l'histoire ou de l'art.

Enfin, lors de la première conférence des parcs nationaux convoqués en 1962 à Seattle par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature — U.I.C.N. — ce n'est

pas sans une pointe d'étonnement que les délégués de toutes nationalités ont pris connaissance de l'attention toute spéciale apportée par les autorités de la Rhodésie du Sud aux programmes d'éducation en matière de protection de la nature, programmes destinés à une population dont le niveau d'instruction est extrêmement hétérogène. Le représentant rhodésien insista en effet longuement sur le rôle que jouent et doivent jouer de ce point de vue les parcs nationaux africains et rappela que l'année 1961 avait été dans son pays l'année de « Wildlife Conservation ». On aurait pu croire en effet que les exigences criantes du développement économique dans un pays d'Afrique, même relativement favorisé, conduisaient à négliger quelque peu cet aspect, apparemment secondaire dans un tel contexte, de l'éducation du public sur les problèmes qui nous occupent. C'est en effet ce qui se produit dans la grande majorité des pays que l'on espère en voie de développement, bien que le respect de la nature soit loin d'être totalement étranger aux populations dites primitives que l'on y rencontre encore, et en dépit de l'influence capitale pour ces pays de l'exploitation d'une partie — particulièrement fragile sous les climats tropicaux — du capital nature, exploitation indissociable d'une bonne connaissance des lois naturelles. L'UNESCO et la F.A.O. ont d'ailleurs bien compris cette question puisqu'elles s'efforcent de promouvoir de véritables programmes d'écologie élémentaire destinés tant aux adultes qu'aux jeunes, et dispensent des connaissances aux populations « sous-développées » que l'on aimerait voir inculquer aux jeunes et même aux responsables de toutes les nations dites civilisées.

La France n'est pas restée à l'écart du mouvement en faveur des parcs. Avec la loi du 22 juillet 1960 notre pays dispose d'une législation dont l'élaboration tardive a permis de tirer la leçon des expériences étrangères. Le jeu des structures concentriques devrait permettre de contribuer à résoudre le dilemme, sans cesse plus aigu dans les pays à haut niveau de vie, que fait naître le tourisme de masse dans les espaces à protéger. La conservation des biotopes, de leur faune et de leur flore, n'est en effet pas toujours compatible avec un afflux massif de visiteurs dont l'éducation reste le plus souvent à faire ; l'architecture naturelle d'un site ne se prête pas toujours sans dommage à la création des moyens d'accès praticables par tout un chacun. Le succès des parcs nationaux ne doit pas être leur tombeau. D'autres pays ont tenté de résoudre cette question par un « zoning » plus ou moins strict ; il semble bien que la formule de la zone périphérique formant tampon entre le monde extérieur et la pleine nature soit en passe de faire école.

Le monde a besoin de cœurs généreux

En définitive, si le concept de parc a évolué, l'objectif originel de protection d'un milieu naturel menacé n'en a pas moins conservé toute sa valeur. Il s'agit de préserver un patrimoine naturel plus universel que national. La création de parcs frontières témoigne de cette vocation. Le parc franco-italien du Grand Paradis et de la Vanoise n'est pas plus français qu'italien

Il est réconfortant de penser que la création d'un parc ait permis de mettre fin à de longues arguties sur un problème de frontières qui opposait la Pologne à la Tchécoslovaquie. C'est en effet dans ce contexte que naquît en 1932 le parc des Monts Tatras, après la signature d'une convention en 1924. La même année fut créé sur la frontière qui sépare les Etats-Unis du Canada un autre parc à vocation internationale, baptisé du titre prometteur de Parc International de la Paix.

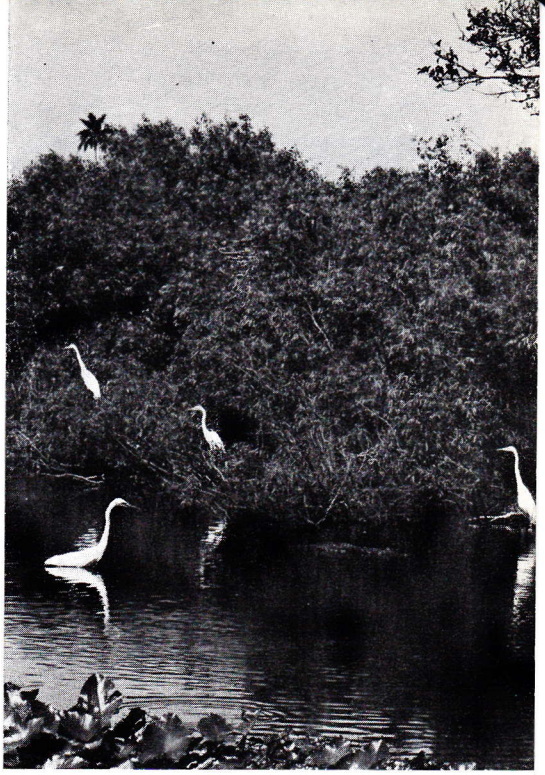

Aujourd'hui, le temps presse. Dans un univers où les moyens de défense de la vie apparaissent bien frêles face à la puissance des techniques humaines, l'angoissant problème des pollutions du milieu naturel par les hydrocarbures, les détergents, les pesticides, etc., en est un témoignage.

Le monde a plus que jamais besoin de ces cœurs généreux, de ces John Muir — l'homme qui sauva de la hache ces géants millénaires que sont les sequoïas, de ces Théodore Roosevelt en mémoire duquel ses amis acquirent en guise de monument funéraire une petite île du Potomac pour en faire une réserve naturelle qui lui restera à jamais consacrée.

A une époque où l'espace devient denrée rare nous avons besoin, nous aussi, de philanthropes qui nous permettent de constituer pour les générations futures l'un des plus beaux legs qui soient, des lieux privilégiés où l'homme et la nature seraient enfin réconciliés.

FRANÇOIS-HENRI BIGARD
RESPONSABLE DU C.I.S.
(CENTRE INTERDISCIPLINAIRE D'ÉTUDES SOCIO-ÉCOLOGIQUES)